

COMMISSION ÉCONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE

Ce que la CEE-ONU fait pour vous



... La CEE-ONU œuvre pour la convergence vers de meilleurs règlements techniques

Exporter un produit vers plusieurs pays peut s'avérer un véritable dédale, en raison des règlements techniques différents et parfois contradictoires qui s'y appliquent. Même dans les secteurs où les règlements sont similaires, les autorités gouvernementales peuvent exiger que les produits soient soumis à de nouveaux contrôles avant de les admettre sur le marché national. Le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation s'emploie à réduire les coûteuses entraves techniques au commerce, à protéger la santé des consommateurs et des travailleurs, et l'environnement naturel.

Lorenza Jachia, Secrétaire du Groupe de travail, nous parle de son travail.



Quel est l'objectif de votre travail ?

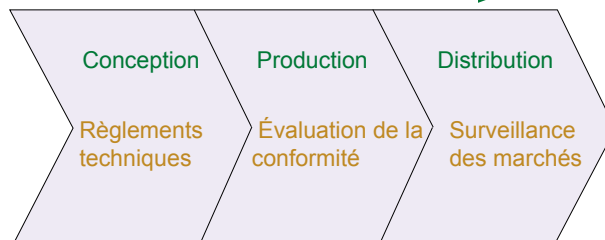
Notre objectif est de protéger les consommateurs et les travailleurs des dangers provenant des produits et équipements non conformes aux normes en encourageant la coopération entre les autorités gouvernementales. Nous nous efforçons de réduire les coûts du commerce, particulièrement pour les petites et moyennes entreprises, en veillant à ce que des produits n'aient ni à être modifiés, ni à être contrôlés plusieurs fois lors du placement sur les marchés nationaux. Nous aspirons également à protéger l'environnement en promouvant l'utilisation de produits innovateurs. Nous contribuons au développement en apportant les normes internationales et le

savoir qu'elles contiennent vers les utilisateurs. Pour atteindre ces objectifs, nous promouvons la convergence des différents règlements techniques nationaux vers des pratiques de référence et des normes internationales.

Qu'entendez-vous par « règlements techniques » ? Et pourquoi sont-ils importants ?

Les règlements techniques définissent les conditions qu'un produit doit remplir pour être placé sur le marché. Ces règlements sont présents à toutes les étapes du cycle de vie des produits : dès sa conception, puis à sa production et enfin à sa distribution.

CYCLE DE VIE DES PRODUITS



BOÎTE À OUTILS DE LA CEE-ONU

Quelles sont les conséquences lorsque les règlements techniques divergent d'un pays à l'autre ?

Une réglementation ne peut être valable dans le monde entier parce qu'elle répond aux besoins et aux circonstances propres au pays où elle a été conçue. Toutefois, lorsque les réglementations diffèrent, cela engendre des frais considérables pour les producteurs qui doivent se familiariser avec les différents règlements et les adapter à leurs produits. Dans certains cas, les producteurs doivent aussi obtenir des certificats de conformité pour chaque marché national vers lequel ils exportent leurs produits.

... La CEE-ONU
œuvre pour la convergence
vers de meilleurs
règlements techniques



Qu'est-ce qu'un certificat de conformité ?

Un certificat de conformité est un document officiel qui garantit que le produit a été contrôlé et confirmé en conformité aux règlements techniques en vigueur dans le pays importateur.

Ces certificats sont-ils reconnus internationalement ?

Il s'agit là d'une question importante : il y a des secteurs où des règlements techniques sont semblables, cependant un certificat de conformité demeure encore nécessaire pour accéder à chaque marché national. Obtenir un certificat de conformité peut être onéreux, en particulier pour les pays ne disposant pas de laboratoires et de centres d'essais reconnus internationalement. Cette accumulation de certificats ne garantit pas toujours la sécurité des consommateurs de façon satisfaisante.

Quelles solutions envisagez-vous ?

Selon l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les obstacles techniques au commerce, des règlements techniques ne doivent pas être utilisés pour entraver le commerce. Nous encourageons donc les législateurs (nationaux) à s'appuyer sur la réglementation internationale.

Pourquoi recommandez-vous que les autorités se réfèrent aux normes internationales dans la réglementation technique ?

Les normes internationales associent le savoir et l'expertise des producteurs, des consommateurs, des autorités de surveillance des marchés, des centres d'essai, des organes de certification et d'accréditation, ainsi que l'expertise universitaire et écologique visée par

des scientifiques éminents. Au cours du processus de développement de ces normes, tous les points de vue exprimés par les pays sont pris en compte équitablement et aucun groupe concerné n'est favorisé. En outre, les normes internationales sont actualisées et refondues régulièrement afin de permettre aux entreprises de répondre aux besoins de la sécurité du consommateur. A ce titre, les normes doivent être des outils de premier recours pour garantir la sauvegarde de la sécurité, de l'efficacité et de l'environnement.

Les références aux normes internationales dans la réglementation suffisent-elles à faciliter le commerce ?

Non. C'est pourquoi le Groupe de travail a adopté la Recommandation L qui encourage les pays à utiliser le « Modèle international ». C'est un ensemble de principes et de procédures que les pays peuvent mettre

en œuvre pour harmoniser leurs règlements techniques, dans un seul secteur ou de manière générale. Au cœur du modèle se trouve le concept des objectifs de réglementation communs. Pour chaque secteur, ces objectifs prennent en compte les préoccupations légitimes des gouvernements, liés à la santé publique, à la sécurité ou à la protection de l'environnement. Ensemble, les pays définissent les objectifs de réglementation communs, de préférence en s'appuyant sur les normes internationales.

Ensuite, les objectifs de réglementation communs doivent préciser : (a) comment la conformité du produit est établie, (b) quels organes d'évaluation de la conformité sont reconnus compétents, et (c) quels critères sont retenus pour légitimer cette compétence ainsi que d'autres questions connexes.

Ces objectifs de réglementation communs sont-ils contraignants pour les pays signataires ?

Non. Les autorités devraient transposer les objectifs de réglementation communs dans le cadre national de la réglementation technique, si elles en décident ainsi. Une fois la transposition faite, tout produit reconnu comme conforme aux objectifs de réglementation communs, peut être systématiquement vendu dans d'autres marchés sans contrôle ultérieur.

Le modèle international est-il utilisé ?

Oui. Trois initiatives ont été lancées dans le secteur des télécommunications, des



engins de terrassement et du matériel à utiliser en milieu explosif. Plus spécifiquement, des objectifs de réglementation communs ont été adoptés par le Groupe de travail en 2003 pour une partie des équipements de télécommunications : les ordinateurs à usage personnel (PC); les périphériques; les terminaux de réseaux téléphoniques commutés (RTC/PSTN); les réseaux sans fil (1Mb/s) à très courte distance (matériel Bluetooth), le réseau local sans fil (WLAN); la télécommunication digital et cellulaire (norme GSM) et la télécommunication internationale des mobiles (TIM/IMT-2000 ou «3G»). Pour les engins de terrassement, des objectifs de réglementation communs ont été adoptés en 2004. Actuellement, l'initiative sectorielle concernant le matériel à utiliser en milieu explosif est en cours de finalisation de la version préliminaire des objectifs de réglementation communs. D'autres initiatives, telles que celles de la sécurité des conduites d'hydrocarbures, ont été proposées.

Comment les initiatives sectorielles se mettent-elles en place ?

Dans la pratique, lorsque les pays souhaitent harmoniser leur réglementation technique selon le «Modèle international» dans un secteur spécifique, ils annoncent leur intention par le biais d'un « Appel à la participation » et invitent tous les États Membres des Nations Unies à se joindre à leur initiative. Le processus commence généralement par avec une étude qui fait le bilan de la réglementation en vigueur dans le secteur concerné dans les différentes juridictions. Il vise à recenser les éléments de base d'un certain nombre d'éléments susceptibles de constituer le socle des objectifs de réglementation communs.

Quel est le rôle du secrétariat de la CEE-ONU dans ce processus ?

Le secrétariat soutient l'évolution des négociations et encourage la mise en œuvre des objectifs de réglementation communs. Nous travaillons étroitement

avec les Etats Membres, mais également avec les organisations de normalisation, les organes de certification, les centres d'essai, le cadre international pour l'évaluation de la conformité, le secteur privé et la société civile, et d'autres organisations internationales. Il est important que toutes les parties prenantes puissent partager leur savoir et leurs préoccupations.

A qui ce travail profite-il ? Et pourquoi ces activités se déroulent-elles dans le cadre des Nations Unies ?

Les gouvernements sont les premiers bénéficiaires de notre travail, car nous mettons à leur disposition des outils optimaux afin de leur permettre d'atteindre leurs objectifs en matière de réglementation. L'industrie profite du coût réduit de transactions et devient donc compétitive sur une base saine dans un marché plus vaste. Finalement, les consommateurs, les travailleurs et l'environnement sont protégés plus efficacement contre toutes formes de risques. Les activités du Groupe de travail contribuent ainsi à atteindre les objectifs principaux des Nations Unies. Enfin, chacun bénéficie de la convergence vers de meilleurs règlements techniques.

Pour plus d'information :
<http://www.unece.org/trade/wp6/>
ou contacter Lorenza Jachia
(regulatory.cooperation@unece.org)

COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'EUROPE

Service de l'information
Palais des Nations
CH – 1211 Genève 10, Suisse

Tél. : +41 (0)22 917 44 44
Fax : +41 (0)22 917 05 05
Mél. : info.ece@unece.org
Site Internet : www.unece.org